



1203724201

DATE DEPOT :	2012-04-16
NUMERO DE DEPOT :	2012R037178
N° GESTION :	2009B16521
N° SIREN :	514488972
DENOMINATION :	6XS HOLDING
ADRESSE :	44 E rue Émile Lepeu 75011 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/03/05
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF du 5.3.2012
CN MJ

6XS HOLDING
Société par Actions Simplifiée au capital de 999 €
44E rue Emile LEPEU - 75011 Paris
RCS PARIS 514 488 972

09016521

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

16 AVR. 2012

06 du 5.3.2012
**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 5 MARS 2012**

N° DE DÉPOT 37178

A 14 heures,

Les associés de la société 6XS HOLDING se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président au siège social de la société 44E rue Lepeu - 75011 Paris.

Monsieur Benjamin Paillereau préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Les membres de l'assemblée émargent la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Le Président, constatant que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité du capital social, déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux stipulations des statuts et déclare que les documents et renseignements mentionnés dans lesdits statuts ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Levée de l'inaliénabilité temporaire des titres ;
- Approbation de la cession des titres de Monsieur Dimitri Baeli ;
- Constatation de la démission de Monsieur Dimitri Baeli du poste de Directeur Général ;
- Nomination d'un nouveau Directeur Général.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre les débats.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

BP

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président relatif à la cession des titres de Monsieur Dimitri Baeli, décide de lever la clause d'inaliénabilité stipulée à l'article 16 des statuts de la Société qui prévoit :

« Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de l'immatriculation de la Société, les associés ne pourront céder tout ou partie de leurs titres.

Par exception, les associés pourront lever cette inaliénabilité par décision collective à la double condition d'un quorum représentant l'intégralité du capital social (hors associé cédant) et du vote de la levée de l'inaliénabilité à l'unanimité. Dans cette hypothèse, le droit de préemption stipulé à l'article 17 sera applicable ».

La présente clause est levée exclusivement aux fins de la cession des titres de Monsieur Dimitri Baeli.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide d'autoriser la cession de l'intégralité des titres de Monsieur Dimitri Baeli de la manière suivante :

- 74 titres seront cédés à Monsieur Nicolas Filotto.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président constate que tous les associés ont renoncé individuellement à leur droit de préemption stipulé à l'article 17 des statuts.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés constate que Monsieur Dimitri Baeli a démissionné de son poste de Directeur Général.

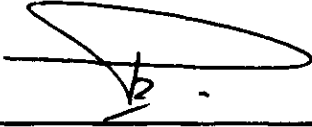
La résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer Monsieur Charles Magral au poste de Directeur Général pour une durée indéterminée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a small horizontal dash.

Le Président
Monsieur Benjamin PAILLEREAU